

C6-PRODUITS DE NETTOYAGE

CETTE FICHE CONCERNE LES PRODUITS DE NETTOYAGE UTILISÉS POUR L'ENTRETIEN DES SURFACES, DES SANITAIRES ET DE LA VAISSELLE. L'ORDONNANCE SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX PRODUITS CHIMIQUES (ORRCHIM) RANGE DANS CETTE CATÉGORIE TOUTES LES PRÉPARATIONS EMPLOYÉES POUR LE NETTOYAGE QUI SONT ÉVACUÉES AVEC LES EAUX USÉES, COMME LES PRODUITS POUR LAVE-VAISSELLE, LES DÉTERGENTS UNIVERSELS, LES POUDRES À RÉCURER, LES DÉTERGENTS POUR TOILETTES, ETC. LA PRÉSENTE FICHE NE COMPREND PAS DE RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES LESSIVES. LES RECOMMANDATIONS CI-DESSOUS S'INSPIRENT DES DOCUMENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊT ÉCOLOGIE ET MARCHÉ (CIEM) PORTANT SUR LE NETTOYAGE¹.



¹ Un nettoyage des bâtiments économique et respectueux de l'environnement, CIEM, 2000 > www.ciem.ch

C6-PRODUITS DE NETTOYAGE

PROBLÉMATIQUE

L'évolution du marché des produits de nettoyage grand public obéit aux tendances suivantes:

- facilité d'usage (s'ajoutant aux performances des produits)
- demande en produits écologiques
- utilisation fréquente de parfums et mélanges de senteurs.

La demande en **produits de nettoyage écologiques** est notamment influencée par la législation environnementale relative aux produits chimiques, de plus en plus contraignante (voir la fiche [D8-Substances chimiques](#)). Le marché s'adapte peu à peu à cet environnement légal. Il offre aujourd'hui toute une gamme de produits labellisés répondant à des critères concernant la protection de l'environnement et la santé de l'utilisateur. Les exigences des labels portent principalement sur le taux de **biodégradabilité** du produit et sur la composition des adjuvants (exemple: réduction voire exclusion des parfums). Rappelons que les parfums n'augmentent pas l'efficacité du produit de nettoyage et qu'ils peuvent même être problématiques. C'est pourquoi les exigences de la CIEM les limitent (voir tableau 4).

Les produits d'entretien écologiques peuvent parfois être plus chers à l'achat. Toutefois, le prix d'achat du produit ne représente que 5 à 10% des frais d'entretien, la majeure partie des coûts étant liée aux charges salariales².

COMPOSITION DES PRODUITS DE NETTOYAGE ET IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Les produits d'entretien contiennent presque toujours des **agents de surface (tensioactifs)** qui «absorbent» ou solubilisent les salissures, auxquels sont associés différents agents chimiques selon la fonction du produit:

- des acides, utilisés essentiellement comme détartrants et antirouilles
- des bases permettant d'augmenter l'activité des savons et de certains détergents afin de dissoudre les graisses et éliminer les cires (on parle de produits alcalins)
- des agents complexants utilisés pour leur action anticalcaire
- des adjuvants divers du type **enzymes**, agents de blanchiment, **azurants optiques**, désinfectants et antiseptiques, conservateurs, parfums, etc.³

Les impacts environnementaux liés à la production se situent notamment au stade de la transformation des matières premières (émissions polluantes et consommation énergétique). Ils sont plus ou moins importants selon la nature des ingrédients (ressource renouvelable ou non), la quantité et la qualité des déchets d'**emballages**, etc. Il est particulièrement important de tenir compte d'éventuels impacts sur la santé ou l'environnement provoqués par une substance entrant dans la composition d'un produit. Ainsi, c'est après avoir constaté les effets **nocifs** des **phosphates** sur les milieux aquatiques qu'on a interdit leur présence dans les lessives (voir partie Élimination).

MANIPULATION DES PRODUITS DE NETTOYAGE ET MESURES DE PRÉCAUTION

La manipulation des produits de nettoyage peut entraîner certaines nuisances pour la santé de l'utilisateur. Une exposition chronique peut induire à long terme des sensibilisations, tandis qu'à court terme, certaines personnes développent des pathologies passagères: irritations cutanées, oculaires ou des voies respiratoires, brûlures ou allergies. On relèvera à ce sujet qu'un produit d'entretien à faible impact environnemental n'est pas toujours sans danger pour l'utilisateur. Exemple: la farine de bois, qui peut remplacer certains abrasifs synthétiques dans la composition de **détergents** destinés à enlever des salissures tenaces, est connue pour son effet **irritant**⁴.

Les dangers potentiels pour l'utilisateur doivent obligatoirement être mentionnés sur l'étiquette du produit, sous la forme de pictogrammes et de **phrases de risques** et de **sécurité** (phrases R et S – voir la fiche [D8-Substances chimiques](#)). Lorsqu'un produit présente des pictogrammes de dangers, le fournisseur a l'obligation de remettre la **fiche de données de sécurité (FDS)** à ses clients, dans le cas d'un usage professionnel. Cette fiche indique la

² Factea durable, Réussir un achat public durable, 2008, Ed. le Moniteur

³ Le b.-a.-ba des produits d'entretien professionnels, Achats Verts (Belgique) > www.achatsverts.be

⁴ Le b.-a.-ba des produits d'entretien professionnels, Achats Verts (Belgique) > www.achatsverts.be

composition détaillée du produit ainsi que ses dangers et présente les précautions d'utilisation et les premiers secours à apporter en cas d'accidents. Elle doit être validée par l'Organe de réception des notifications des produits chimiques de l'OFSP. Elle peut donc être réclamée par l'acheteur pour connaître les dangers que présente le produit.

On notera par ailleurs que le système suisse se met progressivement en phase avec le **Système Général Harmonisé (SGH)**. On se reportera donc à la fiche **D8-Substances chimiques** pour les informations concernant le cadre légal.

Il est également possible de réduire les impacts sur l'environnement et la santé en utilisant les produits de manière adéquate. On retiendra à ce sujet les recommandations suivantes, directement liées à l'achat:

- Les produits doivent être correctement dosés. On prévoira à cet effet l'achat de doseurs.
- Les utilisateurs doivent disposer, si nécessaire, d'équipements de protection individuelle (gants résistants, lunettes de protection, masques respiratoires, survêtements, etc.). On mettra ces équipements à disposition lorsque cela se justifie.
- Le choix des produits doit répondre à un besoin ciblé, tout en réduisant les impacts sur l'environnement et la santé de l'utilisateur. Il est donc fortement recommandé de remplacer un produit problématique par un autre si ce dernier répond aux mêmes exigences d'hygiène. Pour désinfecter de petites surfaces (tables dans les crèches, lunettes des toilettes), on peut par exemple remplacer l'**eau de Javel** par de l'alcool à 70%, afin de réduire les impacts sur l'environnement. En revanche, pour de grandes surfaces (vestiaires de gym), l'eau de Javel reste l'une des solutions les plus adaptées au niveau pratique pour maintenir le niveau d'hygiène requis. On veillera alors à doser le produit selon l'indication du fabricant et à éviter tout mélange avec d'autres substances pouvant entraîner une réaction et des émanations de gaz toxiques (**chlore gazeux**).

Les recommandations relatives aux techniques d'entretien, au stockage des produits et aux prestations de nettoyage se trouvent dans la fiche **C12-Gestion technique et entretien des bâtiments**.

ÉLIMINATION

C'est au stade de l'élimination que les impacts environnementaux des produits d'entretien sont les plus importants. Il faut distinguer à ce propos l'élimination des eaux usées contenant les produits dilués après utilisation et l'élimination des restes de produits (fonds de bidons). On se reportera aux directives du fabricant en ce domaine. Rappelons que la législation suisse interdit d'éliminer les déchets liquides avec les eaux à évacuer (OEaux art. 10) ou de rejeter des produits chimiques à l'extérieur, afin d'éviter des infiltrations d'eaux polluées dans les sols (OEaux art. 8).

Les produits de nettoyage ont des impacts directs sur les écosystèmes et indirects sur la santé humaine. Ces effets sont plus ou moins marqués selon le taux de **biodégradabilité**, la persistance ainsi que l'**écotoxicité** des substances chimiques contenues dans les produits.

La présence de **phosphates** dans l'environnement, par exemple, s'avère problématique pour les organismes aquatiques. Même s'ils sont interdits dans les lessives en Suisse (ORRChim, annexe 2.1), ils peuvent être présents dans certains produits de nettoyage comme ceux destinés aux lave-vaisselle⁵. Lors du traitement des eaux, les **phosphates** ne sont pas totalement éliminés et peuvent donc se répandre sur de longues distances dans les eaux de surface. L'augmentation des concentrations en phosphates engendre alors une croissance excessive des organismes «engraissés» par cette substance, comme les algues et les lentilles d'eau (petites plantes flottant à la surface dans les mares et les étangs). Ces plantes deviennent envahissantes, absorbent une grande quantité d'oxygène (phénomène d'**eutrophisation**) et empêchent la lumière de pénétrer dans l'eau, perturbant ainsi la vie des autres organismes aquatiques⁶.

On veillera donc à choisir des produits particulièrement **biodégradables**. Les fournisseurs peuvent tester la biodégradabilité de leurs produits à l'aide de différentes méthodes. Les tests de l'OCDE (302B, 301B, 301F, etc.) sont souvent utilisés. La législation suisse interdit la mise sur le marché de produits de nettoyage avec taux de biodégradabilité inférieur à 60%, 70% ou 80% selon le type d'agents de surface.⁷

⁵ Les autres sources de phosphates dans l'environnement sont l'utilisation d'engrais pour l'agriculture et l'exploitation minière.


⁶ CIPEL, Campagne Phosphate 2009





⁷ voir ORRChim, annexe 2.2 ch 2

C6-PRODUITS DE NETTOYAGE

PRÉPARATION DE L'ACHAT

ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE









Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Fabrication du produit 	Utilisation du produit 	Élimination du produit 
<ul style="list-style-type: none"> → Consommation de matières premières issues de la pétrochimie → Pétrole: épuisement des stocks, dégradation environnementale et conséquences pour la population 	<ul style="list-style-type: none"> → Risques pour la santé des travailleurs: exposition à des substances chimiques problématiques, solvants, etc. → Risques de rejets polluants selon le processus industriel → Consommation énergétique → Consommation d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibilisation en cas d'exposition chronique à certains produits → Pathologies passagères ou graves dues au contact du produit avec la peau ou aux émissions de COV (irritations cutanées ou oculaires, irritations des voies respiratoires, brûlures, etc.) → Pollution de l'environnement selon les produits et usages (par ex. émissions de COV par les solvants) 	<ul style="list-style-type: none"> → Pollution des eaux et organismes aquatiques lors de l'élimination des eaux de lavage, selon le produit et sa dissolution → Impacts sur l'air et le climat liés à l'incinération des restes de produits dans les bidons (ces derniers doivent être traités dans des usines pour déchets spéciaux)


Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ANALYSE DES ACTEURS LIÉS À L'ACHAT

Les acheteurs – tout comme les chefs de projet, les utilisateurs, les fournisseurs et autres personnes en relation avec l'achat – peuvent agir de manière à atténuer les impacts liés au produit. Cette rubrique complète les rubriques «Critères d'achat» figurant plus loin dans cette fiche.


Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Direction, chef de service, responsable des bâtiments, concierge, etc.	<p>Avant l'achat: Évaluer les alternatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> > lavage à l'eau et aux microfibrilles (poussière, vitres, etc.), utilisation d'alcool à 70% au lieu de l'eau de Javel (désinfection des petites surfaces) > choix de produits particulièrement biodégradables (à 60%, 70% ou 80% minimum selon le type de produit ou supérieur si le produit est labellisé) > possibilité d'installer des machines permettant le lavage par électrolyse¹ <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:    </p>
Fournisseur	<ul style="list-style-type: none"> > Proposer des produits écologiques et des solutions permettant de réduire les emballages et optimiser leur reprise > Proposer un nettoyage par électrolyse (mais en prenant en compte l'énergie utilisée pour l'électrolyse) > S'assurer que ses propres fournisseurs respectent les principes du développement durable <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués:    </p>

¹ Solution à base d'eau électrolysée. Chargée en sel, l'eau est transformée soit en acide hypochloreux (vertus désinfectantes), soit en acide de soude (nettoie et dégraisse).

Qui peut agir?	Comment atténuer les impacts?
Utilisateur, concierge	<ul style="list-style-type: none"> > Adopter les réflexes de nettoyage écologique² > Respecter les dosages des produits > Porter les équipements de protection individuelle selon les indications du fabricant > Remettre le reste des produits au fournisseur ou à un centre de traitement des déchets spéciaux (ne pas les déverser dans les canalisations extérieures) <p style="text-align: right;">→ Les impacts liés aux étapes suivantes sont atténués: </p>

Notons que si le nettoyage écologique peut entraîner un coût lors de sa mise en œuvre (frais liés notamment à la formation des collaborateurs aux nouvelles techniques), le bénéfice pour les nettoyeurs, la collectivité et l'environnement est réel (réduction des risques pour la santé et de la pollution des eaux). L'analyse coût-bénéfice doit se faire de manière globale. Une collectivité en charge de sa station d'épuration, par exemple, peut avoir avantage à limiter à la source les pollutions qu'elle est en mesure de maîtriser.



ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques nouveautés liées au marché. Les informations détaillées se trouvent dans la rubrique  *Problématique* de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Label Aha!

Selon Service Allergie Suisse SA, environ 30% de la population suisse souffrirait d'allergies ou d'intolérances, soit quelque 3000000 de personnes. Le label de Service Allergie Suisse est attribué aux produits et services adaptés aux personnes victimes d'allergies. Il garantit qu'aucune substance odorante potentiellement allergène n'est présente dans une concentration supérieure à 0,1‰, même si cette substance est autorisée légalement. Ce label, répandu pour les produits alimentaires, est également attribué aux cosmétiques et aux produits de nettoyage.

CRITÈRES D'ACHAT: L'ESSENTIEL EN BREF

Cette rubrique présente quelques critères permettant de choisir un produit et un fournisseur. Pour en savoir plus, voir la rubrique  *Critères d'achat approfondis* de cette fiche (*version approfondie du guide*) ainsi que la fiche  *E3-Bibliographie et webographie*.

Choix du produit

Que choisir?	Comment vérifier?
Choisir des produits dont l'efficacité et les spécificités correspondent au type de surface à nettoyer et aux caractéristiques du lieu (l'emploi de désinfectants se justifie, par exemple, dans les milieux hospitaliers, mais n'est pas nécessaire pour le nettoyage de bureaux)	
Privilégier les produits garantissant un faible impact sur l'environnement et la santé	→ Produits figurant sur la liste de la CIEM ³ (qui répertorie plus de 150 articles de 25 distributeurs ou fournisseurs disponibles en Suisse) ou produits labellisés: label Nordic Ecolabel, label écologique de l'UE, label Der Blaue Engel ou équivalent

² Voir notamment la publication de la CIEM (1) ainsi que les conseils de la fiche  *C12-Gestion technique et entretien des bâtiments*, rubrique Nettoyage

³ Les produits concentrés non listés sur la liste CIEM (www.ciem.ch) sont acceptables pour autant qu'ils répondent aux critères CIEM une fois dilués. Le fabricant doit attester du respect de ces critères.

Choix du fournisseur

Qui choisir?

Les engagements du fournisseur concernant sa gestion interne d'entreprise peuvent être valorisés, mais l'accent sera mis sur les produits proposés. C'est en effet au moment de l'utilisation du produit que les impacts sont les plus importants.

En cas d'achat de la prestation de nettoyage, on devra prendre en compte les engagements du fournisseur (voir la fiche [B1-Critères relatifs aux fournisseurs](#) *C12-Gestion technique et entretien des bâtiments*)

Comment vérifier?

→ Analyser les produits et les services proposés (emballage et étiquetage conformes, mode d'emploi clair, reprise des restes de produits de nettoyage pour une élimination correcte, proposition de démonstration pour les nettoyeurs si pertinent, etc.)

→ Voir la fiche [B1-Critères relatifs aux fournisseurs](#)

CRITÈRES D'ACHAT APPROFONDIS

Cette rubrique détaille les critères à examiner pour la sélection d'un produit et ce que peut faire le fournisseur pour atténuer les impacts. On peut également se référer aux fiches de la partie «Dimensions et outils à prendre en compte» [B2-Ecobilans et énergie grise](#), [B3-Durée de vie et élimination](#), [B4-Transports de marchandises](#), [B5-Emballages et conditionnements](#) et [B6-Labels, certifications et autres distinctions](#).

PROCESSUS DE DÉCISION POUR LE CHOIX D'UN PRODUIT DE NETTOYAGE PROFESSIONNEL

Le schéma ci-dessous présente le processus de décision en renvoyant aux «Tableaux avec critères détaillés» figurant plus loin dans cette fiche.

Première phase: analyse des besoins

Le produit répond-t-il au besoin de manière efficace? Si NON: **exclusion**

Deuxième phase: vérification du respect des critères légaux et minimaux

Le produit est-il enregistré auprès de l'organe de réception des notifications des produits chimiques (organe commun de l'OFEV, de l'OFSP et du SECO) et figure-t-il sur le registre public des produits notifiés auprès de l'organe de réception des notifications des produits chimiques? <http://www.rpc.admin.ch> Si NON: **exclusion**

S'il s'agit d'un produit désinfectant, a-t-il reçu une autorisation selon l'OPBio (vérifier sur le registre public si la colonne «biocide» est cochée)? Si NON: **exclusion**

De plus

Les substances contenues dans le produit sont-elles conformes à l'ORRChim, plus particulièrement aux annexes 1.8 et 2.2? Si NON: **exclusion**
Voir ci-dessous le tableau 1 «Principales exigences légales pour les substances»

De plus

Le produit est-il mortel, toxique, cancérigène, mutagène ou reprotoxique? Provoque-t-il des brûlures graves? Si OUI: **exclusion**
Voir ci-dessous le tableau 2 «Produits à exclure»

De plus

Les fiches de données de sécurité sont-elles fournies avec le produit (si elles doivent être établies en vertu de l'OChim, art. 51 à 56, et de l'ORRChim, annexe 2.2)? Si NON: **exclusion**

De plus

Les emballages et étiquettes sont-ils conformes à la législation (OChim pour les emballages et les étiquettes, ORRChim – annexe 2.2 et OPBio pour les produits biocides)? Si NON: **exclusion**
Voir ci-dessous le tableau 3 «Principales exigences légales pour les emballages et l'étiquetage»

Si le produit n'a pas été exclu après cette analyse, il est conforme à la législation et répond au minimum attendu pour ne pas nuire à l'utilisateur.

Troisième phase: critères recommandés

Produits

Le produit est conforme aux exigences de la CIEM⁴ ou il est labellisé
Voir ci-dessous le tableau 4 «Exigences de la CIEM et des labels»

Prévention santé-sécurité-environnement

Le produit est livré dans le bidon d'origine correctement étiqueté

Le produit est livré avec un mode d'emploi clair (dosage, élimination, type d'équipement de protection individuel, etc.)

Le produit ne nécessite pas ou peu d'équipements de protection individuelle

Voir ci-dessous le tableau 5 «Équipement indispensable selon les types de produits utilisés»

⁴ Les produits concentrés non listés sur la liste CIEM sont acceptables pour autant qu'ils répondent aux critères CIEM une fois dilués. Le fabricant doit attester du respect de ces critères.

Le contenant est équipé d'un doseur assurant le dosage correct (ou un doseur peut être posé facilement sur le bidon)
Les bidons contenant les restes de produit sont repris par le fournisseur pour être éliminés correctement
Le matériel destiné à empêcher l'écoulement des produits dans les canalisations ou à l'éponger en cas de fuite est livré avec le produit (ou une notice indique le matériel de prévention adapté, pour éviter que l'utilisateur ne s'équipe à chaque achat)

Contenant (emballage)

Les bidons ne sont pas en PVC	→ Nordic ecolabel ⁵ → Der Blaue Engel RAL-UZ 84a
Ils sont fabriqués à partir de matière recyclée	
Ils peuvent être remplis à nouveau par le fournisseur	

TABLEAUX AVEC CRITÈRES DÉTAILLÉS

Les tableaux ci-dessous présentent les critères requis par la législation ainsi que les principales exigences de la CIEM et des labels.

Pour vérifier qu'un produit répond à ces critères, la fiche de données de sécurité (FDS) est indispensable. Les informations sur les substances et composants du produit figurent dans la section 3, les informations sur le produit fini dans la section 2.

Tableau 1: PRINCIPALES EXIGENCES LÉGALES POUR LES SUBSTANCES

Critère

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Les produits de nettoyage (au sens de l'ann. 2.2 de l'ORRChim) contenant une teneur en octylphénol, en nonylphénol ou en éthoxylates d'octylphénol ou de nonylphénol égale ou supérieure à 0,1% masse sont interdits. (ORRChim, annexe 1.8)	→ Pour savoir si un produit est classé selon ces indications, voir la section 3 des FDS
Les produits de nettoyage contenant plus de 1% masse d'acide éthylènediaminetétra-acétique (EDTA), d'acide propylènediaminetétra-acétique (PDTA) ou de leurs sels, ainsi que les composés qui en sont dérivés, sont interdits. (ORRChim, annexe 2.2)	→ Voir la section 3 des FDS → Nordic Ecolabel: Cleaning agents for use in the food industry, Cleaning products, Dishwasher detergents for professional use, Dishwasher detergents and rinsing agents, Floor care products, Hand dishwashing detergents, Industrial cleaning and degreasing agents
Les produits contenant des composés organiques halogénés liquides tels que le dichlorométhane, le trichloréthylène et le tétrachloréthylène sont interdits. (ORRChim, annexe 2.2)	→ Voir la section 3 des FDS
La biodégradabilité des agents de surface doit répondre aux exigences de l'ORRChim, annexe 2.2.	→ Voir la section 3 des FDS
Le produit ne contient pas de muscs polycycliques (substances bioaccumulables) ou de nitromuscs (la phrase R64 – risque possible pour les bébés nourris au lait maternel – est un indicateur de présence potentielle de musc dans un produit) selon l'ORRChim, annexe 1.17, et l'OChim, annexe 7.	→ Voir la section 3 des FDS → Nordic Ecolabel: Cleaning products, Dishwasher detergents for professional use, Dishwasher detergents and rinsing agents, Floor care products, Hand dishwashing detergents, Industrial cleaning and degreasing agents → Label écologique de l'UE: Détergents pour vaisselle à la main, Détergents pour lave-vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités, Nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires, Détergents pour lave-vaisselle → Der Blaue Engel RAL-UZ 84a

⁵ Cleaning agents for use in the food industry, Cleaning products, Dishwasher detergents and rinsing agents, Dishwasher detergents for professional use, Floor care products, Hand dishwashing detergents, Industrial cleaning and degreasing agents

Le produit ne contient pas de phtalates
 (ORRChim, annexe 1.17)

→ Voir la section 3 des FDS
 → Nordic Ecolabel: Industrial cleaning and degreasing agents, Floor care products

Les produits contenant des substances considérées comme des perturbateurs endocriniens sont exclus
 (OChim, annexe 7, et ORRChim, annexe 1.17)

→ Voir la section 3 des FDS
 → Nordic Ecolabel: Cleaning products, Dishwasher detergents for professional use, Dishwasher detergent and rinsing agents, Hand dishwashing detergents




**Tableau 2:
 PRODUITS À EXCLURE**

Critère






Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Les produits classés avec les pictogrammes et phrases H suivants doivent être exclus
 (OChim, annexe 6)

Groupe 1

	en relation avec H300 > Mortel en cas d'ingestion, ou H310 > Mortel par contact cutané, ou H330 > Mortel par inhalation, ou combinaison des mentions de dangers ci-dessus
	Tous les produits avec ce pictogramme
	en relation avec H340 > Peut induire des anomalies génétiques, ou H350 > Peut provoquer le cancer (par inhalation), ou H360 > Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Groupe 2

	en relation avec H301 > Toxique en cas d'ingestion, ou H311 > Toxique par contact cutané, ou H331 > Toxique par inhalation, ou combinaison des mentions de dangers ci-dessus
	en relation avec H370 > Risque avéré d'effets graves pour les organes, ou H372 > Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
	H314 > Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
	H410 > Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	H250 > S'enflamme spontanément au contact de l'air, ou H260 > Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément, ou H261 > Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables

<ul style="list-style-type: none"> → Pour savoir si un produit est classé selon ces indications, voir la section 2 des FDS ou choisir un produit labellisé, ce qui exclue ces pictogrammes et phrases de risques. → Nordic Ecolabel: Cleaning products, Dishwasher detergents for professional use, Dishwasher detergents and rinsing agents, Floor care products, Hand dishwashing detergents → Label écologique de l'UE: Détergents pour vaisselle à la main, Détergents pour lave-vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités, Nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires, Détergents pour lave-vaisselle → Der Blaue Engel RAL-UZ 84a

**Tableau 3:
PRINCIPALES EXIGENCES LÉGALES
POUR LES EMBALLAGES ET L'ÉTIQUETAGE**

Emballages

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

Les emballages des produits chimiques doivent être conformes à l'OChim (protection optimale du contenu, absence de réaction avec le contenu, etc.).

Les emballages des produits chimiques pouvant induire le consommateur en erreur ou être confondus avec des contenants de denrées alimentaires, des cosmétiques, des produits thérapeutiques ou des aliments pour animaux sont interdits. Les emballages ne doivent en outre pas susciter la curiosité des enfants (OChim).

Étiquetage

Les exemples de justificatifs attestant le respect des critères sont présentés sous chaque critère.

L'étiquetage des produits d'entretien doit être conforme à l'article 39 de l'OChim (nom de la substance, symboles de danger, phrases H ou P⁶, précautions diverses pour l'usage, le stockage et l'élimination, etc.).

Les substances mentionnées dans l'annexe 2.2 art. 3 de l'ORRChim doivent être indiquées sur l'étiquette si elles représentent plus de 0,2% masse des produits de nettoyage.

**Tableau 4:
EXIGENCES DE LA CIEM ET DES LABELS**

Les exigences de la CIEM sont adaptées aux produits de nettoyage à usage professionnel. Elles peuvent s'appliquer en principe à tous les produits de nettoyage courants, à quelques exceptions près (par exemple pour les produits biocides). Les exigences de la CIEM déjà incluses dans la législation suisse ne sont pas reprises ci-dessous.

Critère

Exemples de justificatifs attestant le respect des critères

Non applicable

<p>Le produit n'est pas classé avec les phrases de risques suivantes: > H334/R42 ou H317/R43 (peut entraîner une sensibilisation par inhalation ou par contact avec la peau)</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Voir la section 2 de la FDS → Label écologique de l'UE: Détergents pour vaisselle à la main, Détergents pour lave-vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités, Nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires, Détergents pour lave-vaisselle → Der Blaue Engel RAL-UZ 84a 	
<p>Le produit ne contient aucun composant avec la phrase de risques EUH031/R31 (au contact d'un acide, dégage un gaz toxique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Voir la section 3 de la FDS → Label écologique de l'UE: Détergents pour vaisselle à la main, Détergents pour lave-vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités, Nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires, Détergents pour lave-vaisselle → Der Blaue Engel RAL-UZ 84a 	<p>Pour l'eau de Javel</p>

6 La législation suisse autorise l'indication des risques avec les phrases R et S jusqu'à juin 2017.

<p>Le produit ne contient aucun composant auquel les phrases de risques suivantes ont été attribuées:</p> <ul style="list-style-type: none"> > H400/R50/53 ou H410/R51/53 (toxicité pour les organismes aquatiques) combinées avec le pictogramme «dangereux pour l'environnement» N > H410 R52, R53 ou R52/53 (nocivité pour les organismes aquatiques) <p>Remarque: les désinfectants sont souvent classés avec ces phrases de risques. On peut les remplacer par de l'alcool ou de l'eau oxygénée, qui ont également une fonction désinfectante.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Voir la section 3 de la FDS → Nordic Ecolabel: Cleaning agents for use in the food industry, Cleaning products, Dishwasher detergent for professional use, Dishwasher detergent and rinsing agent, Floor care products, Hand dishwashing detergents, Industrial cleaning and degreasing agents → Label écologique de l'UE: Détergents pour vaisselle à la main, Détergents pour lave-vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités, Nettoyants universels et nettoyeurs pour sanitaires, Détergents pour lave-vaisselle → Der Blaue Engel RAL-UZ 84a 	<p>Pour les produits biocides, dans certains cas</p>
<p>Le produit ne contient pas de composant avec phrase de risques H351/R40 (effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> → Voir la section 3 de la FDS → Nordic Ecolabel: Cleaning agents for use in the food industry, Cleaning products, Dishwasher detergent for professional use, dishwasher detergent and rinsing agents, Floor care products, Hand dishwashing detergents, Industrial cleaning and degreasing agents → Label écologique de l'UE: Détergents pour vaisselle à la main, Détergents pour lave-vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités, Nettoyants universels et nettoyeurs pour sanitaires, Détergents pour lave-vaisselle → Der Blaue Engel RAL-UZ 84a 	
<p>Le produit ne contient pas de composants dont la concentration dépasse 0,1% en poids du produit final avec phrases de risques H334/R42 ou H317/R43 (peut entraîner une sensibilisation par inhalation – peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau – peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau)</p> <ul style="list-style-type: none"> → Voir la section 3 de la FDS → Nordic Ecolabel: Cleaning agents for use in the food industry, Cleaning products, Dishwasher detergent for professional use, Dishwasher detergent and rinsing agents, Floor care products, hand dishwashing, industrial cleaning → Label écologique de l'UE: Détergents pour vaisselle à la main, Détergents pour lave-vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités, Nettoyants universels et nettoyeurs pour sanitaires, Détergents pour lave-vaisselle → Der Blaue Engel RAL-UZ 84a 	
<p>Le produit ne présente pas une concentration de parfum représentant plus de 0,5% en poids du produit final</p> <ul style="list-style-type: none"> → Label écologique de l'UE: Détergents pour lave-vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités, → Nordic Ecolabel: Floor care products 	
<p>Le produit ne contient pas de composants pouvant libérer du formaldéhyde</p> <ul style="list-style-type: none"> → Label écologique de l'UE: Détergents vaisselle à la main, Détergents pour lave-vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités, Nettoyants universels et nettoyeurs pour sanitaires 	

<p>Le produit ne contient pas de composés d'ammonium quaternaires non biodégradables</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nordic Ecolabel: Cleaning products, Hand dishwashing detergents → Label écologique de l'UE: Détergents pour vaisselle à la main, Nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires → Der Blaue Engel RAL-UZ 84a 	
<p>Le produit ne contient pas du tout d'acide éthylènediaminetétra-acétique (EDTA), d'acide propylènediaminetétra-acétique (PDTA) ou leurs sels</p> <ul style="list-style-type: none"> → Voir la section Composition de la FDS 	
<p>Le produit ne contient pas de NTA (acide nitrilotriacétique)</p> <ul style="list-style-type: none"> → Voir la section Composition de la FDS → Der Blaue Engel RAL-UZ 84a 	
<p>Le produit ne contient ni phosphonate, ni phosphate</p> <ul style="list-style-type: none"> → Voir la section Composition de la FDS → Nordic Ecolabel: Cleaning agents for use in the food industry, Cleaning products → Label écologique de l'UE: Détergent pour lave-vaisselle → Der Blaue Engel RAL-UZ 84a 	
<p>Le produit ne contient pas de solvants organiques avec une ou plusieurs des phrases de risques suivantes: H302/R20, H312/R21, H332/R22 (nocif par inhalation – nocif par contact avec la peau – nocif en cas d'ingestion)</p> <ul style="list-style-type: none"> → Voir la section 3 de la FDS → Nordic Ecolabel: Cleaning agents for use in the food industry, Dishwasher detergents and rinsing agents, Hand dishwashing detergents, Industrial cleaning and degreasing agents → Der Blaue Engel RAL-UZ 84a 	
<p>Les agents tensio-actifs contenus dans le produit sont facilement dégradables⁷</p> <ul style="list-style-type: none"> → Tests OCDE 302B, 301B, 301F ou équivalent 	

Tableau 5:
ÉQUIPEMENT INDISPENSABLE
SELON LES TYPES DE PRODUITS UTILISÉS

Situation	Exemples	Équipements
Manipulation de substances irritantes	→ Nettoyage courant des sols et des sanitaires	→ Gants
Manipulation de substances corrosives	→ Nettoyage des fours ou des graffitis, débouchage des éviers	→ Gants en matière très résistante (PVC, latex, etc.)
Manipulation de substances toxiques	→ Nettoyage des graffitis	→ Gants en matière très résistante (PVC, latex, etc.)
Manipulation de substances irritantes ou corrosives	→ Datartrage des sanitaires, débouchage des éviers	→ Lunettes de protection → Gants en matière très résistante (PVC, latex, etc.)
Manipulation de produits acides (pH < 5, lutte contre les dépôts minéraux – calcaire)	→ Nettoyage des sols, murs et surfaces	→ Lunettes de protection → Gants en matière très résistante (PVC, latex, etc.)
Manipulation de produits alcalins (pH > 9, nettoyage des salissures et des graisses)	→ Nettoyage des sols, murs et surfaces	→ Lunettes de protection → Gants en matière très résistante (PVC, latex, etc.)
Manipulation de produits dégageant des vapeurs, des poussières ou des gaz dangereux	→ Nettoyage des graffitis	→ Appareils respiratoires autonomes, masques ou filtres adéquats

⁷ Différentes méthodes pour mesurer la biodégradabilité d'un produit sont présentées dans «les exigences de la CIEM applicables aux produits de nettoyage» et dans le «Nordic Ecolabel – produits de nettoyage, Annexe 2».

PRINCIPAUX LABELS ET STANDARDS

INDIQUÉS EN EXEMPLES DANS LES RECOMMANDATIONS



Label Nordic Ecolabel

- Cleaning products (version septembre 2014)
- Dishwasher detergents and rinsing agents (version octobre 2014)
- Dishwasher detergents for professional use (version octobre 2014)
- Hand dishwashing detergents (version septembre 2014)
- Industrial cleaning and degreasing agents (version mai 2013)
- Cleaning agents for use in the food industry (version mai 2013)
- Floor care products (version novembre 2014)



Ces labels ont notamment des critères sur les emballages et sur la composition des produits (substances cancérigènes et allergènes, biodégradabilité, etc.).



Label Der Blaue Engel

- RAL-UZ 34 Non-Toxic Indoor Pest Control and Prevention (version janvier 2011)
- RAL-UZ 84a Sanitary Additives Compatible with Wastewater Treatment Plants (version février 2013)



Ces labels garantissent notamment l'absence de substances biocides.



Label écologique de l'Union européenne (UE)

- Nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires (version juin 2011)
- Détergents pour lave-vaisselle (version avril 2011)
- Détergents pour vaisselle à la main (version juin 2011)
- Détergents pour lave-vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités (version novembre 2012)



Ces labels incluent notamment des critères concernant la biodégradabilité, la limitation des emballages inutiles et les conseils environnementaux qui doivent être inscrits sur l'emballage.

Les sites Internet des labels présentent leur descriptif complet, ainsi qu'un catalogue des produits labellisés. Cela permet de vérifier le nombre d'articles de ce type sur le marché.

AUTRES LABELS ET STANDARDS



Label Das Österreichische Umweltzeichen

- UZ 19 Produits pour vaisselle à la main (Handgeschirrspülmittel)
- UZ 20 Produits pour lave-vaisselle (Maschinengeschirrspülmittel)
- UZ 30 Produits de nettoyage tout usage (Allzweck- und Sanitärreiniger)

Ces labels garantissent notamment l'absence de substances dangereuses pour la santé ou corrosives.



Label NF Environnement

- Produit de nettoyage
- Sacs à déchets en matières plastiques

Ce label désigne des produits présentant, à performances égales, un impact réduit sur l'environnement par rapport à d'autres produits dont la fonction est identique.



Cradle to Cradle Certified™

Ce label ne comporte qu'une seule catégorie de critère pour tous les produits pouvant être certifiés (produits de nettoyage, meubles, papiers, etc.).



Ces autres labels n'ont pas été indiqués en exemples dans les recommandations, car ils ne sont pas très courants sur les produits vendus en Suisse.

 = critères environnementaux  = critères sociaux  = critères santé

Description des labels: voir la fiche [B6-Labels, certifications et autres distinctions](#).

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)